



## Location d'un logement par les parents pour leur enfant majeur

-----  
Par Rosezd

Bonjour,

Nous cherchons avec mon conjoint à louer rapidement un logement. Lui étant en profession libérale et moi en recherche d'emploi, notre dossier ne passe pas auprès des agences immobilières (notamment à cause de la garantie loyers impayés souscrites par de nombreux propriétaires qui impose entre autre d'être en CDI avec presque 3 fois le montant du loyer).

Les agences pourraient-elles accepter que mes parents (retraités) signent le bail à notre place pour faire passer notre dossier, tout en étant non occupants du logement, que nous occuperions avec mon conjoint ?

Pouvons-nous être co-titulaires du bail avec eux ?

Cela fonctionne-t-il dans le cadre de la garantie loyers impayés ?

Nous cherchons activement une solution pour pouvoir nous loger dans une autre ville.

Merci pour votre retour.

Cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,

La très grande majorité des baux sont des baux sous loi 89-462 à titre de résidence principale du locataire.

Donc seules les personnes dont le logement sera leur résidence principale peuvent signer ce type de bail. Il n'est donc pas possible de faire signer le bail par une personne qui n'habitera pas le logement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vos parents signent le bail, ce sera une résidence secondaire pour eux. Et donc vous ne pourrez prétendre à aucune disposition de la loi 89-462 qui reste plus protectrice pour le locataire.

La GLI ne fonctionnera pas non plus.

Proposez au bailleur qu'ils soient garants (ce qui est exclusif de la GLI et en général moins apprécié des bailleurs).

Pour vous loger dans le privé, il va falloir vous éloigner plus ou réduire la surface.

Voici une carte de France qui peut vous aider dans vos recherches en adéquation avec votre budget.  
[url=https://www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers]https://www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers[/url]

Avez-vous déposé un dossier pour un logement social ?